

Aussi la notion d'hébergement a-t-elle profondément évolué et évoluera-t-elle encore. Le maintien à domicile, notamment grâce à des structures de soutien et des aides spécialement conçues à cette fin, n'est perçu que depuis fort peu longtemps comme une forme d'hébergement.

Au réflexe "institutionnel" au sens précis "d'immobilier" pourrait-on dire a sans doute rendu moins aisée l'appréhension d'une part des problèmes dans leur globalité et d'autre part de la multiplicité des solutions envisageables. Il faut noter pourtant l'extrême diversité des catégories de solutions, leur insertion fréquente dans des structures sanitaires, sociales ou éducatives qui accueillent d'autres personnes que des handicapés proprement dits rendent délicate l'identification précise des moyens d'hébergement. Cette situation a pour conséquence la difficulté d'obtenir des données statistiques précises.

1.2. Le rôle essentiel des associations

La très grande majorité des moyens d'hébergement, au sens classique du terme (hébergement en institution) relève du monde associatif qui a joué un rôle de pionnier dans la création et le développement des établissements spécialisés. En effet, le monde associatif a en charge 80 % des places en établissement pour enfants handicapés, le reste se répartissant à raison de 12 % pour le secteur public et 7 % pour les autres intervenants (mutuelles, caisses d'assurance maladie...). Le nombre des places de ces établissements était, selon le dossier F.I.N.E.S.S. de 133.000 au 31 décembre 1983.

Chiffre qu'il faut rapprocher de celui des structures accueillant spécifiquement des adultes handicapés soit 38.000 dont 3.600 pour les M.A.S. (chiffres 1984 - source Ministère des Affaires Sociales). Le secteur associatif prend en charge 88 % des places d'hébergement et de travail, le secteur public, n'en ayant, quant à lui que 6,5 %.

A noter que les initiatives dont ont fait preuve les associations - et notamment les associations de parents d'enfants inadaptés - ont souvent eu leur prolongement dans le secteur "adultes" au fur et à mesure du vieillissement des premières classes d'âge et de la découverte de l'insuffisance de l'équipement pour les adultes.

Le rapporteur note que le lien très fort entre le monde associatif et les établissements d'hébergement fournit l'explication de bien des aspects de la situation actuelle :

- 1) Globalement, la satisfaction quantitative des besoins pour les enfants est assurée, il n'en est pas de même pour les adultes où lorsqu'un effort spécifique a été fait, il est beaucoup plus récent, et pour d'autres fonctions que l'hébergement, fonctions souvent plus délicates à assurer et quelquefois aussi moins coûteuses.
- 2) Le poids de l'acquis, celui des réalisations du secteur associatif doivent être aussi pris en considération dans les perspectives d'adaptation et de reconversion qu'impose l'évolution des besoins.